

**FIRST PHOSPHATE CORP.**

**États financiers intérimaires condensés**

**Pour les trois et neuf mois terminus  
le 30 novembre 2023 et 2022**

(Exprimés en dollars canadiens)

(Non vérifiés - Préparés par la direction)

## **FIRST PHOSPHATE CORP.**

<b><u>INDEX</u></b>	<b><u>Numéro de la page</u></b>
RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE	3
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	4
ÉTAT DES PERTES ET DU RÉSULTAT GLOBAL	5
ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (DÉFICIT)	6
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE	7
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	9-26

## **FIRST PHOSPHATE CORP.**

### **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE**

Les états financiers intermédiaires condensés non audités de First Phosphate Corp. (la "société") ont été préparés par la direction et relèvent de sa responsabilité. Les états financiers intermédiaires condensés non audités ont été préparés par la direction, au nom du conseil d'administration, conformément aux méthodes comptables décrites dans les notes annexes aux états financiers intermédiaires condensés. Le cas échéant, la direction a fait des jugements et des estimations éclairés pour comptabiliser des transactions qui n'étaient pas achevées à la date des états financiers intermédiaires condensés. De l'avis de la direction, les états financiers intermédiaires condensés non audités ont été préparés dans des limites acceptables de matérialité et sont conformes aux normes comptables internationales 34 - Information financière intermédiaire, en utilisant des méthodes comptables conformes aux normes internationales d'information financière appropriées dans les circonstances. La direction a mis en place des procédures qui lui permettent de disposer de connaissances suffisantes pour étayer ses déclarations selon lesquelles elle a fait preuve d'une diligence raisonnable pour que (i) les états financiers intermédiaires condensés non audités ne contiennent pas de déclaration erronée sur un fait important ou n'omettent pas de mentionner un fait important dont la mention est obligatoire ou qui est nécessaire pour qu'une déclaration ne soit pas trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été faite, (ii) les états financiers intermédiaires condensés non audités présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société à la date des états financiers intermédiaires condensés non audités et pour les périodes qu'ils couvrent. Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers intermédiaires condensés non audités ainsi que les autres informations financières de la société et de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière. La direction reconnaît sa responsabilité dans la conduite des affaires de l'entreprise en conformité avec les normes financières établies et les lois et règlements applicables, ainsi que dans le maintien de normes de conduite appropriées pour ses activités.

Approuvé et autorisé par le Conseil d'administration le 29 janvier 2024.

“BENNETT KURTZ”

Administrateur

“JOHN PASSALACQUA”

Administrateur

**FIRST PHOSPHATE CORP.**  
**ÉTAT INTERMÉDIAIRE CONDENSÉ DE LA**  
**SITUATION FINANCIÈRE**  
(Exprimés en dollars canadiens) (Non-audités)  
AU

Actifs	30 novembre 2023 \$	28 février 2023 \$
<b>Actif à court terme</b>		
Liquidités (Note 5)	921 085	1 180 318
Liquidités soumises à restrictions (Note 5)	25 000	35 000
Charges payées d'avance (Note 6)	203 015	800 600
Autres créances	262 672	189 866
	<b>1 411 772</b>	<b>2 205 784</b>
<b>Actifs non courants</b>		
Investissements (Note 7)	83 060	83 060
Actifs d'exploration et d'évaluation (Note 8)	3 667 059	3 644 234
	<b>3 750 119</b>	<b>3 727 294</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>5 161 891</b>	<b>5 933 078</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Comptes à payer	188 535	146 658
Charges à payer	311 543	272 757
Passif au titre des primes d'émission d'actions accréditatives (Note 9)	171 217	91 333
	<b>671 295</b>	<b>510 748</b>
<b>Total du passif</b>	<b>671 295</b>	<b>510 748</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital-actions (Note 10)	19 256 972	16 923 000
Surplus d'apport (Note 10)	3 416 551	2 086 279
Actions à émettre (Note 10)	-	68 257
Déficit	(18 182 927)	(13 655 206)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>4 490 596</b>	<b>5 422 330</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>5 161 891</b>	<b>5 933 078</b>

Nature des opérations (Note 1)  
Continuité des opérations (Note 2)  
Évènements subséquents (Note 16)

Approuvé et autorisé par le Conseil d'administration le 29 janvier 2024

“BENNETT KURTZ”  
Administrateur

“JOHN PASSALACQUA”  
Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

**FIRST PHOSPHATE CORP.**  
**ÉTATS INTÉRIMAIRES CONDENSÉS DE LA PERTE ET DU RÉSULTAT GLOBAL**  
(exprimés en dollars canadiens)  
(non-vérifiés)

	Pour les trois mois se terminant		Pour les neuf mois se terminant	
	30 novembre 2023 \$	30 novembre 2022 \$	30 novembre 2023 \$	30 novembre 2022 \$
<b>Dépenses</b>				
Exploration minière et métallurgie (Note 8)	55 142	376 486	1 210 513	616 890
Honoraires professionnels (Note 11)	176 915	195 331	797 296	288 815
Rémunération fondée sur des actions (Notes 10 et 11)	307 346	135 144	737 578	139 071
Développement des affaires	109 663	-	699 033	-
Honoraires de gestion (Note 11)	117 000	70 000	423 000	145 000
Honoraires de conseil (Note 11)	85 611	237 936	399 801	272 886
Honoraires des administrateurs (Note 11)	54 000	16 500	140 400	50 000
Frais généraux et administratifs	30 438	67 995	131 685	104 783
Frais de réglementation et de conformité	21 957	23 369	115 440	55 687
<b>Total des dépenses</b>	<b>(958 072)</b>	<b>(1 122 761)</b>	<b>(4 654 746)</b>	<b>(1 673 132)</b>
<b>Autres revenus</b>				
Gain sur l'amortissement du passif lié aux primes d'émission d'actions accréditatives (Note 9)	3 608	-	107 054	-
Gain sur la comptabilisation de la juste valeur d'un prêt	-	6 877	-	6 877
Revenus d'intérêt	7 874	-	19 971	-
<b>Perte nette et perte globale</b>	<b>(946 590)</b>	<b>(1 115 884)</b>	<b>(4 527 721)</b>	<b>(1 666 255)</b>
<b>Perte par action ordinaire - de base et diluée</b>	<b>(0,02)</b>	<b>(0,03)</b>	<b>(0,09)</b>	<b>(0,09)</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation</b>	<b>53 187 984</b>	<b>35 940 927</b>	<b>51 412 795</b>	<b>17 555 423</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers intérimaires résumés.

**FIRST PHOSPHATE CORP.**  
**ÉTATS INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (DÉFICITAIRES)**  
**Pour les neuf mois terminés les 30 novembre 2023 et 2022**  
(exprimés en dollars canadiens) (non-vérifiés)

	<b>Actions ordinaires</b>		<b>Surplus d'apport \$</b>	<b>Actions à émettre \$</b>	<b>Déficit \$</b>	<b>Total \$</b>
	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Montant \$</b>				
<b>Solde au 28 février 2022</b>	<b>598 718</b>	<b>8 927 636</b>	<b>1 466 528</b>	-	<b>(10 466 842)</b>	<b>(72 678)</b>
Actions émises	27 929 000	2 543 250	-	-	-	2 543 250
Frais d'émission d'actions	-	(135 740)	43 245	-	-	(92 495)
Actions émises pour l'acquisition d'actifs de prospection et d'évaluation	6 238 000	1 559 500	-	-	-	1 559 500
Actions émises pour la commission d'intermédiaire pour les propriétés minières	700 000	14 000	-	-	-	14 000
Options émises	-	-	139 071	-	-	139 071
Options exercées	500 000	13 927	(3 927)	-	-	10 000
Actions à émettre	-	-	-	431 451	-	431 451
Perte nette pour la période	-	-	-	-	(1 049 365)	(1 049 365)
<b>Solde au 30 novembre 2022</b>	<b>35 965 718</b>	<b>12 922 573</b>	<b>1 644 917</b>	<b>431 451</b>	<b>(11 516 207)</b>	<b>3 482 734</b>
<b>Solde au 28 février 2023</b>	<b>48 318 722</b>	<b>16 923 000</b>	<b>2 086 279</b>	<b>68 257</b>	<b>(13 655 206)</b>	<b>5 422 330</b>
Unités émises dans le cadre de placements privés	3 074 592	1 754 980	584 172	-	-	2 339 152
Passif au titre de la prime d'émission d'actions accréditatives	-	(186 938)	-	-	-	(186 938)
Frais d'émission d'actions	-	(111 138)	-	-	-	(111 138)
Rémunération à base d'actions	-	-	964 078	-	-	964 078
Actions et bons de souscription émis en contrepartie d'honoraires d'intermédiation	42 857	(16 338)	16 338	-	-	-
Bons de souscription exercés	249 863	94 205	(7 816)	(68 257)	-	18 132
Actions émises pour l'acquisition d'actifs de prospection et d'évaluation	27 173	22 825	-	-	-	22 825
Actions émises lors de l'exercice d'unités d'actions restreintes	593 828	226 500	(226 500)	-	-	-
Actions émises pour le règlement de dettes	179 104	60 000	-	-	-	60 000
Actions émises pour le règlement de comptes à payer	1 289 147	489 876	-	-	-	489 876
Perte nette	-	-	-	-	(4 527 721)	(4 527 721)
<b>Solde au 30 novembre 2023</b>	<b>53 775 286</b>	<b>19 256 972</b>	<b>3 416 551</b>	<b>-</b>	<b>(18 182 927)</b>	<b>4 490 595</b>

La rémunération fondée sur des actions pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2023 comprend des frais de gestion de 58 500 \$, des jetons de présence de 27 000 \$, des frais juridiques de 11 250 \$ et des frais de consultation de 37 644 \$.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

**FIRST PHOSPHATE CORP.**  
**ÉTATS INTÉRIMAIRES CONDENSÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
(exprimés en dollars canadiens) (non-vérifiés)

	<b>Pour les neuf mois se terminant le 30 novembre</b>	
	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Activités d'exploitation</b>		
Perte nette pour la période	(4 527 721)	(1 666 255)
Éléments non monétaires :		
Charges de désactualisation	-	3 417
Rémunération fondée sur des actions	964 078	139 071
Gain sur la comptabilisation de la juste valeur d'un prêt	-	(6 877)
Gain sur l'amortissement du passif lié aux primes d'émission d'actions accréditatives	(107 054)	-
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Autres créances	(72 806)	(75 707)
Encaisse affectée (placement dans un CPG détenu en garantie)	10 000	(35 000)
Frais payés d'avance	597 585	(133 749)
Comptes à payer	591 753	140 748
Charges à payer	38 786	180 683
<b>Trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation</b>	<b>(2 505 379)</b>	<b>(1 453 669)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Achat d'actifs de prospection et d'évaluation	-	(1 804 746)
<b>Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>(1 804 746)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Produit de l'émission d'unités	2 339 152	2 450 755
Frais d'émission d'actions	(111 138)	-
Produit de l'exercice d'options	-	10 000
Produit de l'émission d'un billet à ordre	-	850 000
Produit de la souscription anticipée d'actions	-	431 451
Produit de l'exercice de bons de souscription	18 132	-
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>2 246 146</b>	<b>3 742 206</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période</b>	<b>(259 233)</b>	<b>483 791</b>
<b>Liquidités, début de la période</b>	<b>1 180 318</b>	<b>-</b>
<b>Liquidités à la fin de la période</b>	<b>921 085</b>	<b>483 791</b>

## FIRST PHOSPHATE CORP.

### Informations complémentaires sur les flux de trésorerie

	Pour les neuf mois se terminant le	
	30 novembre	
	2023	2022
	\$	\$
Actions émises au titre des honoraires d'intermédiation	21 857	14 000
Comptabilisation du passif lié aux actions accréditives	186 938	-
Achat d'actifs de prospection et d'évaluation par émission d'actions	22 825	1 559 500
Billet à ordre émis pour l'achat d'actifs de prospection et d'évaluation	-	250 000
Émission de bons de souscription d'actions en contrepartie d'honoraires d'intermédiation	16 338	(43 245)
Actions émises pour le règlement de la dette	60 000	-
Actions émises pour le règlement de comptes créditeurs	489 876	-
Actions émises lors de l'exercice d'unités d'actions restreintes	226 500	
Transfert du surplus d'apport lors de l'exercice d'options	-	3 927
Actifs de prospection et d'évaluation inclus dans les comptes à payer	-	15 988

La Société a payé 0 \$ en impôts et 1 608 \$ en intérêts pour les neuf mois terminés le 30 novembre 2023 et 0 \$ en impôts et 6 296 \$ en intérêts pour les neuf mois terminés le 30 novembre 2022.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers intérimaires résumés.



## **FIRST PHOSPHATE CORP.**

### **Notes aux états financiers intermédiaires consolidés au 30 novembre 2023**

(exprimés en dollars canadiens) (Non-audités)

---

#### **1. Nature des opérations**

First Phosphate Corp. (la " société ") a été constituée en Colombie-Britannique le 18 septembre 2006. Le 29 juin 2022, la société a déposé des statuts de modification auprès de la province de la Colombie-Britannique pour changer son nom de First Potash Corp. à First Phosphate Corp. L'adresse du siège social et du bureau d'enregistrement de la société est la suivante : 1055 West Georgia Street, 1500 Royal Centre, P.O. Box 11117, Vancouver, Colombie-Britannique, V6E 4N7. La société a pour activité l'acquisition et l'exploration de propriétés minières de phosphate de roche ignée dans la région du Saguenay, au Québec, dans le but de développer et de produire du concentré de phosphate pour la production ultérieure d'acide phosphorique utilisé dans les batteries au phosphate de fer-lithium ("FPL") pour l'industrie des véhicules électriques.

Les actions ordinaires de la société sont cotées à la Bourse canadienne des valeurs mobilières (CSE) à l'ouverture du marché le 22 février 2023 sous le symbole "PHOS" et les actions ordinaires de la société sont également cotées à la Bourse de Francfort sous le symbole "KD0".

Une consolidation des actions ordinaires de la Société sur une base d'un pour cinq cents à compter du 1er juin 2022 a été reflétée rétroactivement dans les présents états financiers intermédiaires condensés.

#### **2. Poursuite de l'activité**

Ces états financiers intermédiaires résumés ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière ("IFRS") applicables à la continuité de l'exploitation, qui supposent que la société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses passifs dans le cours normal de ses activités dans un avenir prévisible. Par conséquent, il ne tient pas compte des ajustements qui seraient nécessaires, le cas échéant, si la société n'était pas en mesure de poursuivre ses activités et devait donc réaliser ses actifs et s'acquitter de ses dettes autrement que dans le cours normal de ses activités et à des montants qui pourraient différer de ceux figurant dans les présents états financiers.

Au 30 novembre 2023, la Société avait accumulé des pertes de 18 182 927 \$ depuis sa création et s'attend à subir d'autres pertes dans le cadre du développement de ses activités, et avait enregistré des flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation de 2 505 379 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2023. Cela indique des incertitudes significatives qui jettent un doute important sur la capacité de l'entreprise à poursuivre ses activités. La capacité de la société à poursuivre ses activités dépend de sa capacité à obtenir des financements supplémentaires et à réaliser des opérations rentables à l'avenir. Bien que la société ait réussi à obtenir des financements dans le passé, le succès de telles initiatives ne peut être garanti.

Ces états financiers intermédiaires résumés n'incluent pas les ajustements relatifs à la recouvrabilité et à la classification des montants des actifs enregistrés et à la classification des passifs qui pourraient être nécessaires si la société n'était pas en mesure de poursuivre ses activités. Ces ajustements pourraient être significatifs.

## **FIRST PHOSPHATE CORP.**

### **Notes aux états financiers intermédiaires consolidés au 30 novembre 2023**

(exprimés en dollars canadiens) (Non-audités)

---

#### **3. Base de la présentation**

---

##### **(a) Déclaration de conformité**

Ces états financiers intermédiaires résumés ont été préparés conformément à la norme IAS 34, Information financière intermédiaire. Ils n'incluent pas toutes les informations et divulgations requises dans les états financiers annuels et doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels de la Société au 28 février 2023 et pour l'exercice clos à cette date ("états financiers annuels"). Toutefois, des notes explicatives sélectionnées sont incluses pour expliquer les événements et les transactions qui sont importants pour comprendre les changements dans la situation financière et la performance de la Société depuis les derniers états financiers annuels au 28 février 2023 et pour l'exercice se terminant à cette date. Ces états financiers intermédiaires condensés non audités suivent les mêmes principes comptables et méthodes d'application que les états financiers annuels.

Ces états financiers intermédiaires condensés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés comme instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. En outre, ces états financiers intermédiaires résumés ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, à l'exception des informations relatives aux flux de trésorerie.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le Conseil d'administration le 29 janvier 2024.

##### **(b) Monnaie fonctionnelle et de présentation**

Ces états financiers intermédiaires résumés sont présentés en dollars canadiens, qui est également la monnaie fonctionnelle de la société.

#### **4. Méthodes comptables, estimations et jugements importants**

---

La direction de la société émet des jugements dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la société pour la préparation de ses états financiers intermédiaires condensés non audités. En outre, la préparation des données financières exige que la direction de l'entreprise formule des hypothèses et des estimations concernant l'impact d'événements futurs incertains sur la valeur comptable des actifs et des passifs de l'entreprise à la fin de la période de référence, ainsi que sur les montants déclarés des recettes et des dépenses au cours de la période de référence. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations, car le processus d'estimation est intrinsèquement incertain. Les estimations sont revues en permanence sur la base de l'expérience historique et d'autres facteurs considérés comme pertinents dans les circonstances. Les révisions d'estimations et les impacts qui en résultent sur les valeurs comptables des actifs et des passifs de la société sont comptabilisés de manière prospective.

Lors de la préparation des états financiers intermédiaires condensés non audités de la société pour les neuf mois se terminant le 30 novembre 2023, la société a appliqué les méthodes comptables, les jugements critiques et les estimations présentés dans les notes 3 et 4 de ses états financiers audités pour l'exercice se terminant le 28 février 2023. En outre, les nouvelles méthodes comptables, jugements critiques et estimations suivants ont été adoptés au cours de la période :

## **FIRST PHOSPHATE CORP.**

### **Notes aux états financiers intermédiaires consolidés au 30 novembre 2023**

(exprimés en dollars canadiens) (Non-audités)

---

#### **Paielements fondés sur des actions**

La société attribue des unités d'actions restreintes ("RSU") pour acheter des actions ordinaires de la société aux administrateurs, aux dirigeants et aux consultants. La société comptabilise les charges de rémunération fondées sur des actions sur la base de la juste valeur des unités d'actions restreintes en fonction du cours de clôture de ses actions ordinaires à la date d'attribution. La juste valeur est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits des RSU attribuées, à la fois comme une charge de rémunération fondée sur des actions et comme un surplus d'apport. Le compte de surplus d'apport est ensuite réduit si les RSU sont exercées, et le montant initialement comptabilisé est alors crédité aux actions ordinaires.

#### **Normes IFRS nouvelles et modifiées en vigueur pour l'exercice en cours :**

Au cours de l'exercice actuel, la société a appliqué les modifications ci-dessous aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB qui sont entrées en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date. Leur adoption n'a pas eu d'impact significatif sur les informations à fournir ou sur les montants présentés dans ces états financiers..

#### **Amendements à l'IAS 1 Présentation des états financiers et à l'IFRS Practice Statement 2 Jugements d'importance relative - Informations à fournir sur les méthodes comptables**

Les amendements modifient les dispositions de l'IAS 1 relatives aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Ils remplacent toutes les occurrences de l'expression "méthodes comptables significatives" par "informations significatives sur les méthodes comptables". Une information sur les méthodes comptables est significative si, considérée conjointement avec d'autres informations incluses dans les états financiers d'une entité, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent sur la base de ces états financiers.

Les paragraphes d'accompagnement de l'IAS 1 sont également modifiés pour préciser que les informations relatives aux méthodes comptables qui se rapportent à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions non significatifs sont non significatives et n'ont pas à être fournies. Les informations relatives aux méthodes comptables peuvent être significatives en raison de la nature des transactions, autres événements ou conditions qui s'y rapportent, même si les montants sont non significatifs. Toutefois, toutes les informations relatives aux méthodes comptables concernant des transactions, d'autres événements ou conditions significatifs ne sont pas en elles-mêmes significatives. L'International Accounting Standards Board ("IASB") a également élaboré des orientations et des exemples pour expliquer et démontrer l'application du "processus d'importance relative en quatre étapes" décrit dans l'IFRS Practice Statement 2.

Les amendements ont été appliqués à compter du 1er mars 2023 et n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers intermédiaires condensés de la Société.

## **FIRST PHOSPHATE CORP.**

### **Notes aux états financiers intérimaires consolidés au 30 novembre 2023**

(exprimés en dollars canadiens) (Non-audités)

---

#### **Prises de position comptables récentes**

Amendements à IAS 1 : Classement des passifs en tant que courants ou non courants et report de la date d'entrée en vigueur.

En janvier 2020, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 1, Présentation des états financiers, afin de fournir une approche plus générale de la présentation des passifs en tant que courants ou non courants sur la base des accords contractuels en place à la date de clôture.

Ces amendements

- précisent que les droits et conditions existant à la fin de la période de référence sont pertinents pour déterminer si l'entreprise a le droit de différer le règlement d'un passif d'au moins douze mois ;
- précisent que les attentes de la direction ne sont pas un élément pertinent pour déterminer si l'entreprise exercera ses droits de différer le règlement d'un passif ; et
- clarifient le moment où un passif est considéré comme réglé.

Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié un report d'un an de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle directive pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, qui doit être appliquée de manière rétrospective. La société n'a pas encore déterminé l'impact de ces amendements sur ses états financiers.

---

#### **5. Encaisse et affectation de l'encaisse**

L'encaisse comprend des liquidités détenues à la banque de 921 085 \$ (28 février 2023 - 1 180 318 \$).

L'encaisse affectée comprend un placement de 25 000 \$ dans un certificat de placement garanti ("CPG") (28 février 2023 - 35 000 \$). Le CPG est un contrat encaissable d'un an dont la date d'échéance est le 27 novembre 2024 et qui porte intérêt au taux annuel de 4,75 %. Le CPG est détenu à titre de garantie pour les cartes de crédit émises aux dirigeants de la société. Un CPG de 35 000 \$ dans lequel la Société a investi le 24 octobre 2022 a été remboursé en totalité le 27 novembre 2023.

---

#### **6. Charges payées d'avance**

Les charges payées d'avance comprennent des paiements anticipés aux fournisseurs d'un montant de 202 300 \$ et des paiements excédentaires de 715 \$ effectués sur des cartes de crédit. (28 février 2023 - 765 803 \$ et 34 797 \$ respectivement). Le tableau suivant détaille les dépenses pour lesquelles ces montants ont été payés à l'avance :

**FIRST PHOSPHATE CORP.****Notes aux états financiers intérimaires consolidés au 30 novembre 2023**

(exprimés en dollars canadiens) (Non-audités)

<b>Nature des dépenses payées d'avance</b>	<b>30 novembre 2023</b>	<b>28 février 2023</b>
	\$	\$
Développement des affaires	59 063	272 215
Honoraires de conseil	-	245 105
Exploration minière et métallurgie	80 000	139 733
Frais généraux d'administration	8 237	78 750
Honoraires professionnels	55 000	30 000
<b>Total</b>	<b>202 300</b>	<b>765 803</b>

**7. Investissements**

Le 10 janvier 2023, la société a conclu un accord d'investissement et d'option de licence ("accord") avec Integrals Power Limited ("IPL"), une société britannique, aux termes duquel la société a acquis 7 386 actions d'IPL pour 50 000 livres sterling (83 060 dollars). Selon les termes de l'accord, IPL a accordé une option pour acquérir une licence d'utilisation de la technologie IPL dans une installation d'une capacité de production allant jusqu'à 1 000 tonnes de matériau actif de cathode de phosphate de fer lithié (LFP) pour un paiement supplémentaire de 950 000 livres sterling (non payé). IPL a également accordé à la société une autre option lui permettant d'acquérir, moyennant un paiement initial supplémentaire de 1 000 000 £ (non payé), une licence d'utilisation de la technologie IPL dans une installation d'une capacité de production supérieure à 1 000 tonnes. La société s'est engagée à verser une redevance de 1,5 % par kilogramme de matériau actif de cathode LFP vendu par l'installation qui utilise la technologie IPL.

**8. Actifs d'exploration et d'évaluation**

Le tableau suivant présente l'évolution des actifs d'exploration et d'évaluation dans la région du Saguenay, au Québec, pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2023 :

	Secteur Phare Lac à l'Original (a)	Secteur Bégin Lamarche (b)	Secteur Bluesky (c)	Total \$
	\$	\$	\$	
Solde au 28 février 2023	3 270 709	264 200	109 325	3 644 234
Frais d'acquisition	-	22 825	-	22 825
Solde au 30 novembre 2023	3 270 709	287 025	109 325	3 667 059

L'entreprise comptabilise les coûts de prospection et d'évaluation non liés à l'acquisition dans le compte de résultat. Ces frais sont présentés comme des frais d'exploration minière et de métallurgie et des frais de consultation dans l'état des pertes et du résultat global. Le tableau suivant détaille ces dépenses pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2023 :

**FIRST PHOSPHATE CORP.****Notes aux états financiers intermédiaires consolidés au 30 novembre 2023**

(exprimés en dollars canadiens) (Non-audités)

	Secteur Phare Lac à l'Orignal (a) \$	Secteur Bégin Lamarche (b) \$	Secteur Bluesky (c) \$	Total \$
Prospection, forage et géophysique	590 416	175 519	10 495	776 430
Métallurgie	-	434 083	-	434 083
Total	590 416	609 602	10 495	1 210 513

**(a) Lac à l'Orignal**

Les propriétés du Lac à l'Orignal consistent en une série de claims jalonnés et de claims acquis en vertu de diverses ententes d'option dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec. Les claims sont détenus à 100 % par la Société et sont exempts de redevances nettes de fonderie. Les claims sont en règle au 30 novembre 2023. Cette propriété est en phase d'exploration.

**(b) Bégin - Lamarche**

Les propriétés de Bégin - Lamarche consistent en une série de claims jalonnés et de claims acquis en vertu de diverses ententes d'option dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec. Les claims sont détenus à 100 % par la société et sont exempts de redevances nettes de fonderie. Les claims sont en règle au 30 novembre 2023. Cette propriété est en phase d'exploration.

Le 10 mars 2023, la société a ajouté à son secteur Bégin-Lamarche et a acquis 13 titres miniers dans cette région de la province de Québec pour une contrepartie totale de 22 825 \$ par l'émission de 27 173 actions ordinaires. Le coût a été déterminé sur la base de la juste valeur des actions à la date d'émission.

**(c) Secteur Bluesky**

Les propriétés Bluesky consistent en une série de claims jalonnés dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, détenus à 100 % par la société et exempts de redevances nettes de fonderie. Les claims sont en règle au 30 novembre 2023. Ces propriétés en sont au stade de l'exploration préliminaire.

**9. Passif lié aux primes d'émission d'actions accréditatives**

Le passif lié aux primes d'émission d'actions accréditatives se présente comme suit :

	Neuf mois se terminant le 30 novembre 2023 \$	28 février 2023 \$
Solde d'ouverture	91 333	-
Passif encouru par l'émission d'actions accréditatives	186 938	166 100
Amortissement pour la période	(107 054)	(74 767)
Solde de clôture	<b>171 217</b>	91 333

**FIRST PHOSPHATE CORP.****Notes aux états financiers intermédiaires consolidés au 30 novembre 2023**

(exprimés en dollars canadiens) (Non-audités)

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2023, la Société a émis 1 869 375 unités accréditives au prix de 0,80 \$ l'unité pour un produit brut de 1 495 500 \$ (voir Note 10(d)). Le produit de l'émission d'unités accréditives comprend une prime d'émission de 186 938 \$, au prix de 0,10 \$ l'unité. Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2023, la Société a émis 3 322 000 unités accréditives au prix de 0,40 \$ l'unité pour un produit brut de 1 328 000 \$. Le produit de l'émission d'unités accréditives comprend une prime accréditive de 166 100 \$, au prix de 0,05 \$ l'unité.

Au 30 novembre 2023, il reste 1 369 740 \$ à dépenser en dépenses admissibles (28 février 2023 - 821 164 \$). Ce montant devra être dépensé au plus tard le 31 décembre 2024.

**10. Capital-actions et surplus d'apport**

Le capital social autorisé de la société est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série.

La société n'a pas d'actions privilégiées en circulation.

	Neuf mois se terminant Le 30 novembre 2023		Neuf mois se terminant Le 30 novembre 2022	
	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$
Solde au 1er mars	48 318 722	16 923 000	598 718	8 927 636
Émission d'actions dans le cadre d'un placement privé (0,02 \$ par action)	-	-	19 300 000	386 000
Émission d'actions à titre d'honoraires d'intermédiation pour des propriétés minières	-	-	700 000	14 000
Émission d'actions lors de l'exercice d'options d'achat d'actions	-	-	500 000	13 927
Émission d'actions lors de l'acquisition d'actifs d'exploration (0,25 \$ par action)	-	-	6 238 000	1 559 500
Émission d'actions dans le cadre d'un placement privé (0,25 \$ par action)	-	-	8 629 000	2 157 250
Émission d'actions lors de l'exercice de bons de souscription (0,25 \$ par action) (voir notes (a) et (g) ci-dessous)	242 720	90 633	-	-
Émission d'actions lors de l'acquisition d'actifs d'exploration (0,92 \$ par action) (voir (b) ci-dessous)	27 173	22 825	-	-
Émission d'actions et de bons de souscription dans le cadre d'un placement privé (0,70 \$ par unité) (voir (c) ci-dessous)	1 205 217	614 660	-	-
Émission d'actions accréditives et de bons de souscription dans le cadre d'un placement privé (0,80 \$ par unité) (voir (d) ci-dessous). (d) ci-dessous)	1 869 375	1 140 320	-	-
Émission d'actions pour les honoraires d'intermédiation (voir (e) ci-dessous)	42 857	21 857	-	-
Émission d'actions lors de l'exercice de bons de souscription (0,50 \$ par action) (voir note (f) ci-dessous)	7 143	3 572	-	-
Émission d'actions pour le règlement de dettes (h)	179 104	60 000	-	-

**FIRST PHOSPHATE CORP.****Notes aux états financiers intérimaires consolidés au 30 novembre 2023**

(exprimés en dollars canadiens) (Non-audités)

Émission d'actions pour le règlement de dettes (i)	1 289 147	489 876		
Actions émises lors de l'exercice des unités d'actions restreintes (j)	593 828	226 500		
Passif lié aux primes d'émission d'actions accréditatives (note 9)	-	(186 938)	-	-
Frais d'émission d'actions (voir (d) et (e) ci-dessous)	-	(149 333)	-	(135 740)
<b>Solde au 30 novembre</b>	<b>53 775 286</b>	<b>19 256 972</b>	<b>35 965 718</b>	<b>12 922 573</b>

Les opérations sur le capital se présentent comme suit :

- (a) Le 1er mars 2023, la Société a émis 184 480 actions ordinaires lors de l'exercice de bons de souscription et 68 257 \$ ont été reclassés des actions à émettre au capital-actions. Le 9 mars 2023, la Société a émis 53 760 actions ordinaires à 0,25 \$ l'action, lors de l'exercice de bons de souscription de courtiers, pour un produit total de 13 440 \$. La juste valeur des bons de souscription à la date d'octroi a été calculée comme suit 7 215 \$ et a été reclassée lors de l'exercice du surplus d'apport au capital-actions.
- (b) Le 10 mars 2023, la société a émis 27 173 actions ordinaires d'une juste valeur de 22 825 \$ pour l'achat de 13 claims miniers dans la région de Begin-Lamarche (voir note 8(a)).
- (c) Le 24 avril 2023, la Société a émis 1 205 217 unités à 0,70 \$ l'unité pour un produit brut de 843 652 \$. Chaque unité était composée d'une action et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier peut être exercé pour une action supplémentaire au prix de 1,25 \$ jusqu'au 26 avril 2026. La valeur du capital social de 614 660 \$ a été déterminée en utilisant la juste valeur marchande des actions à la date d'émission et le produit résiduel de 228 992 \$ a été attribué aux bons de souscription. La société a payé 22 760 \$ en frais de courtage et a émis 12 514 bons de souscription en tant que bons de souscription de courtier avec un prix d'exercice de 1,25 \$ par action qui expire le 24 avril 2026. La juste valeur des bons de souscription des courtiers a été calculée à 2 900 \$ en utilisant le modèle d'évaluation Black Scholes et a été comptabilisée comme frais d'émission d'actions.
- (d) Le 24 avril 2023, la Société a émis 1 869 375 unités accréditatives au prix de 0,80 \$ l'unité pour un produit brut de 1 495 500 \$. Chaque unité FT est composée d'une action ordinaire accréditative et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier peut être exercé pour une action non accréditative supplémentaire au prix de 1,25 \$ jusqu'au 30 avril 2026. La valeur du capital social de 1 140 320 \$ (avant déduction de la prime d'émission de 186 938 \$) a été déterminée en utilisant la juste valeur marchande des actions à la date d'émission et le produit résiduel de 355 180 \$ a été attribué aux actions ordinaires et aux bons de souscription d'actions. La Société a payé 60 384 \$ en frais de courtage et a émis 57 980 bons de souscription en tant que bons de souscription de courtier avec un prix d'exercice de 1,25 \$ par action qui expire le 24 avril 2026. La juste valeur des bons de souscription a été calculée à 13 438 \$ en utilisant le modèle d'évaluation Black Scholes et a été comptabilisée dans les frais d'émission d'actions.



## **FIRST PHOSPHATE CORP.**

### **Notes aux états financiers intermédiaires consolidés au 30 novembre 2023**

(exprimés en dollars canadiens) (Non-audités)

- 
- (e) Le 30 avril 2023, la société a émis 42 857 actions à titre de frais d'intermédiation pour les placements privés susmentionnés, d'une juste valeur de 21 857 \$. En outre, la société a encouru des frais juridiques d'un montant de 27 994 \$ en rapport avec les placements privés susmentionnés.
  - (f) Le 17 mai 2023, la Société a émis 7 143 actions ordinaires à 0,50 \$ l'action pour un produit brut de 3 572 \$, suite à l'exercice de bons de souscription d'unités. La juste valeur des bons de souscription à la date d'attribution a été calculée comme étant nulle, par conséquent aucun montant n'a été reclassé lors de l'exercice du surplus d'apport au capital-actions.
  - (g) Le 30 mai 2023, la société a émis 4 480 actions ordinaires à 0,25 \$ l'action, lors de l'exercice des bons de souscription des courtiers, pour un produit total de 1 120 \$. La juste valeur des bons de souscription à la date d'octroi a été calculée à 601 \$ et a été reclassée lors de l'exercice du surplus d'apport au capital-actions.
  - (h) Le 28 juin 2023, la société a réglé un montant dû pour des services par l'émission de 179 104 actions ordinaires à 0,335 \$ l'action.
  - (i) Le 1er septembre 2023, la Société a réglé un montant de 193 200 \$ dû à ses administrateurs et dirigeants par l'émission de 508 421 actions ordinaires à 0,38 \$ l'action. La Société a également réglé 296 676 \$ dus pour des services par l'émission de 780 726 actions ordinaires à 0,38 \$ l'action.
  - (j) Le 30 novembre 2023, la Société a émis 450 001 actions ordinaires à la suite de l'exercice d'unités d'actions restreintes (UAR) pour des services reçus de ses dirigeants et administrateurs. La société a également émis 143 827 actions ordinaires à la suite de l'exercice d'unités d'actions restreintes en contrepartie de services rendus par des consultants. La juste valeur des UAR à la date d'attribution a été calculée à 226 500 \$ et a été reclassée au moment de l'exercice du surplus d'apport au capital-actions.

### **Plan Omnibus**

Le 26 juillet 2023, le plan d'intéressement en actions omnibus (le "plan omnibus") a été approuvé et adopté par le Conseil, qui l'a mis en œuvre le 25 novembre 2023. Le plan Omnibus remplace le plan 2022 et établit un plan RSU offrant à la société la flexibilité d'octroyer diverses attributions d'actions dans le cadre de son objectif d'attirer, de retenir et de motiver des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants hautement qualifiés. Il s'agit d'un plan d'intéressement à long terme qui permet l'attribution d'options et d'unités d'actions restreintes (ensemble, les "attributions"). L'objectif du plan est de promouvoir l'actionnariat des personnes éligibles afin d'aligner les intérêts de ces personnes sur ceux des actionnaires de la société.

Dans le cadre du plan Omnibus, les personnes éligibles peuvent se voir attribuer un nombre d'UAR que le conseil d'administration juge approprié, avec des dispositions d'acquisition également à déterminer par le conseil d'administration, sous réserve d'une période d'acquisition maximale de trois ans à compter de la fin de l'année civile au cours de laquelle les UAR ont été attribuées. Au moment de l'acquisition des droits, les participants éligibles ont le droit de recevoir des actions ordinaires de la trésorerie pour satisfaire tout ou partie d'une attribution d'UAR acquise. La date d'expiration des options attribuées dans le cadre du plan Omnibus est fixée par le conseil d'administration et ne peut être postérieure de plus de dix ans à la date d'attribution.

Le plan Omnibus est un plan de rémunération à base d'actions "glissant" en vertu duquel le nombre

**FIRST PHOSPHATE CORP.****Notes aux états financiers intérimaires consolidés au 30 novembre 2023**

(exprimés en dollars canadiens) (Non-audités)

---

total d'actions ordinaires réservées à l'émission dans le cadre du plan Omnibus ne peut dépasser vingt pour cent (20 %) des actions ordinaires émises et en circulation au moment de l'attribution de l'option ou de l'unité d'action restreinte.

**Unités d'actions restreintes**

Le tableau suivant détaille l'évolution des unités d'actions restreintes en circulation pour la période de neuf mois se terminant le 30 novembre 2023 :

	Nombre de RSUs
En circulation le 1er mars 2023	-
Attribuées au cours de la période	1 356 886
Acquises et exercées au cours de la période	(593 828)
En circulation au 30 novembre 2023	<u>763 058</u>

Pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2023, la Société a comptabilisé 360 894 \$ de rémunération à base d'actions liée à l'acquisition des UAR (2022 - néant). Ce montant a été présenté dans l'état des pertes et du résultat global comme suit :

	Pour la période de neuf mois se terminant le 30 novembre 2023 \$
Frais de gestion	175 500
Honoraires des administrateurs	81 000
Honoraires d'avocat	33 750
Honoraires de conseil	76 644
	<u>366 894</u>

Au 30 novembre 2023, 1 356 886 RSU ont été attribuées dans le cadre du Plan Omnibus (Note 16).

**Options**

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2023, la Société a octroyé :

- 100 000 options exerçables à 0,70 \$ par action à un consultant avec une juste valeur de 0,29 \$ par option. Les options sont acquises comme suit : (i) 25 % sont acquis le 24 avril 2023 (ii) des incréments de 25 % sont acquis tous les six mois après le 1er mars 2023. Ces options expirent trois ans après la date d'attribution. Sur les 100 000 options, 75 000 ont été annulées et 25 000 ont été acquises et peuvent être exercées jusqu'au 27 juin 2024.
- 732 000 options exerçables à 0,70 \$ par action à un dirigeant avec une juste valeur de 0,29 \$ par option. Les options sont acquises comme suit : (i) 25 % sont acquis le 24 avril 2023, (ii) des incréments

**FIRST PHOSPHATE CORP.****Notes aux états financiers intérimaires consolidés au 30 novembre 2023**

(exprimés en dollars canadiens) (Non-audités)

de 25 % sont acquis tous les six mois après le 1er avril 2023. Ces options expirent trois ans après la date d'attribution. Sur les 732 000 options, 549 000 ont été annulées et 25 000 ont été acquises et peuvent être exercées jusqu'au 30 novembre 2024.

- 500 000 options exerçables à 0,70 \$ par action à plusieurs consultants avec une juste valeur de 0,18 \$ par option. Les options sont acquises comme suit : (i) 25% acquis le 1er septembre 2023 (ii) incréments de 25% tous les six mois après le 1er septembre 2023. Ces options expirent le 1er septembre 2026 ;

- 250 000 options exerçables à 0,70 \$ par action à un consultant avec une juste valeur de 0,18 \$ par option. Les options sont acquises par tranches de 25 % tous les trois mois après le 1er septembre 2023. Ces options expirent le 1er septembre 2026 ; et

- 150 000 options exerçables à 0,70 \$ par action à un consultant avec une juste valeur de 0,20 \$ par option. Les options sont acquises par tranches de 33 % tous les quatre mois après le 5 octobre 2023. Ces options expirent le 5 octobre 2026.

Le tableau suivant détaille l'évolution des options en circulation pour la période de neuf mois se terminant le 30 novembre 2023 :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation le 1er mars 2023	6 225 000	0,30
Émises au cours de la période	1 732 000	0,70
Annulées au cours de la période	(849 000)	0,61
En circulation au 30 novembre 2023	7 108 000	0,36

Le tableau suivant résume les options en circulation et exerçables au 30 novembre 2023 :

Date d'expiration	Nombre d'options en circulation	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice \$	Durée de vie restante
22 février 2026	3 075 000	1 537 500	0,25	2,23
22 février 2026	2 925 000	1 500 000	0,35	2,23
24 avril 2026	208 000	208 000	0,70	2,40
01 septembre 2026	750 000	125 000	0,70	2,75
05 octobre 2026	150 000	=	0,70	2,85
	<b>7 108 000</b>	<b>3 370 500</b>		

Pour les neuf mois terminés le 30 novembre 2023, la Société a comptabilisé 603 184 \$ de rémunération à base d'actions liée à l'acquisition des options (139 071 \$ en 2022).

**FIRST PHOSPHATE CORP.****Notes aux états financiers intermédiaires consolidés au 30 novembre 2023**

(exprimés en dollars canadiens) (Non-audités)

La juste valeur des 1 732 000 options émises au cours des neuf mois terminés le 30 novembre 2023 a été déterminée selon le modèle d'établissement des prix de Black Scholes, avec les données moyennes pondérées suivantes :

**Moyennes pondérées**

Cours de l'action	0,43\$
Rendement du dividende	Néant
Prix d'exercice	0,70\$
Taux d'intérêt sans risque	4.13%
Volatilité attendue	100%
Expiration prévue	3,00

Le 31 mars 2023, un consultant engagé par la société en tant que vice-président des affaires publiques et juridiques de la société a démissionné. Sur les 300 000 options émises en faveur de ce consultant, 225 000 ont été annulées et 75 000 ont été acquises et peuvent être exercées jusqu'au 31 mars 2024.

Le 27 juin 2023, un consultant engagé par la société en tant que consultant en marchés financiers a démissionné. Sur les 100 000 options émises en faveur de ce consultant, 75 000 ont été immédiatement annulées en vertu d'un accord de déchéance d'options daté du 27 juin 2023, et 25 000 ont été acquises et peuvent être exercées jusqu'au 1er mars 2026.

Le 1er octobre 2023, un dirigeant de la société a démissionné. Sur les 732 000 options émises en faveur de ce consultant, 549 000 ont été immédiatement annulées et 183 000 ont été acquises et peuvent être exercées jusqu'au 1er mars 2026.

**Bons de souscription**

Le tableau suivant détaille l'évolution des bons de souscription en circulation pour la période de neuf mois se terminant le 30 novembre 2023 :

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au 28 février 2023	6 547 477	0,49
Émises au cours de la période	1 607 789	1,25
Exercées au cours de la période	(65 383)	0,28
En circulation au 30 novembre 2023	8 089 883	0,65

**FIRST PHOSPHATE CORP.****Notes aux états financiers intérimaires consolidés au 30 novembre 2023**

(exprimés en dollars canadiens) (Non-audités)

---

Voici un résumé des bons de souscription en circulation et exerçables au 30 novembre 2023 :

Date d'expiration	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice \$	Durée de vie moyenne pondérée restante
23 novembre 2024	80 640	0,25	0,73
31 décembre 2025	6 401 454	0,50	2,08
24 avril 2026	1 607 789	1,25	2,40
	<b><u>8 089 883</u></b>		

Les bons de souscription émis dans le cadre des unités sont évalués selon la méthode résiduelle conformément à la convention comptable de la Société, avec une valeur de 584 172 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2023 (30 novembre 2022 - néant) pour les 1 537 295 bons de souscription d'unités octroyés. La juste valeur des 70 494 bons de souscription de courtier octroyés a été estimée à 16 338 \$ à la date d'octroi, selon le modèle d'établissement des prix de Black Scholes, avec les données moyennes pondérées suivantes :

**Moyennes pondérées**

Cours de l'action	0,51\$
Rendement du dividende	Nil
Prix d'exercice	1,25\$
Taux d'intérêt sans risque	3,60%
Volatilité attendue	100%
Expiration prévue	3,00

---

**11. Transactions entre parties liées**

Les parties liées et les transactions entre parties liées ayant une incidence sur les états financiers ci-joints sont résumées ci-dessous et comprennent des transactions avec les personnes ou entités suivantes :

**Principales personnes-clés de gestion**

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de l'entreprise dans son ensemble. La société a déterminé que les principaux dirigeants sont les membres exécutifs et non exécutifs du conseil d'administration de la société et les mandataires sociaux.

La rémunération du personnel de direction clé se compose des éléments suivants :

**Pour les neuf mois se terminant le  
30 novembre**

	2023 \$	2022 \$
Rémunération fondée sur des actions	421 197	89 006
Frais de gestion	423 000	145 000

**FIRST PHOSPHATE CORP.****Notes aux états financiers intérimaires consolidés au 30 novembre 2023**

(exprimés en dollars canadiens) (Non-audités)

---

Honoraires professionnels	125 000	-
Honoraires des administrateurs	140 400	50 000
Honoraires de conseil	30 000	-
	<u>1 139 597</u>	<u>284 006</u>

**Dettes envers les parties liées**

	<b>30 novembre 2023</b>	<b>28 février 2023</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Comptes créditeurs	<u>7 500</u>	<u>79 290</u>
	<u>7 500</u>	<u>79 290</u>

Le solde des comptes créditeurs comprend les montants à payer aux principaux dirigeants pour les services reçus au cours de la période.

**Créances des parties liées**

	<b>30 novembre 2023</b>	<b>28 février 2023</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Dépenses payées d'avance	<u>-</u>	<u>30 000</u>
	<u>-</u>	<u>30 000</u>

**12. Instruments financiers et gestion du risque de capital**

Les instruments financiers sont des accords entre deux parties qui se traduisent par des promesses de paiement ou de réception de liquidités ou d'instruments de capitaux propres. La société classe ses instruments financiers comme suit : trésorerie et investissements à la JVTPL, liquidités soumises à restrictions et comptes créditeurs au coût amorti. La valeur comptable de ces instruments est proche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur en fonction de la fiabilité relative des données utilisées pour estimer la juste valeur. Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants:

Niveau 1 - Prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;  
Niveau 2 - Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement ; et

Niveau 3 - Données qui ne sont pas basées sur des données de marché observables.

**FIRST PHOSPHATE CORP.****Notes aux états financiers intérimaires consolidés au 30 novembre 2023**

(exprimés en dollars canadiens) (Non-audités)

Le tableau suivant présente les actifs financiers de la société évalués à la juste valeur par niveau dans la hiérarchie de la juste valeur :

	<b>Au 30 novembre 2023</b>			
	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Liquidité	921 085	-	-	921 085
Investissements	-	-	83 060	83 060
	<b>921 085</b>	<b>-</b>	<b>83 060</b>	<b>1 004 145</b>

Les investissements de niveau 3 comprennent les investissements dans des sociétés privées qui ne sont pas cotées en bourse. Les coûts sont proches des justes valeurs car il n'y a pas suffisamment d'informations récentes disponibles pour mesurer la juste valeur.

La société est exposée à des degrés divers à une variété de risques liés aux instruments financiers :

*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque d'une perte inattendue si un client ou un tiers à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. La société est exposée au risque de crédit dans la mesure où son exposition maximale est liée à la trésorerie et aux soldes de trésorerie restreints totalisant 946 085 \$.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

Au 30 novembre 2023, la Société dispose de 921 085 \$ en trésorerie et de 25 000 \$ en encaisse affectée et de 500 078 \$ en passifs financiers.

500 078 \$ en passifs financiers, ce qui représente l'exposition maximale de la Société au risque de liquidité. Les échéances contractuelles des passifs financiers sont les suivantes:

	<b>Au 30 novembre 2023</b>			
	<b>Valeur</b>	<b>Flux de</b>	<b>Moins</b>	<b>1-3 ans</b>
	<b>comptable \$</b>	<b>trésorerie</b>	<b>d'un an</b>	<b>\$</b>
		<b>contractuels</b>	<b>\$</b>	
		<b>\$</b>		
Comptes à payer	188 535	188 535	188 535	-
Charges à payer	311 543	311 543	311 543	-
	<b>500 078</b>	<b>500 078</b>	<b>500 078</b>	<b>-</b>

## **FIRST PHOSPHATE CORP.**

### **Notes aux états financiers intermédiaires consolidés au 30 novembre 2023**

(exprimés en dollars canadiens) (Non-audités)

---

Au 30 novembre 2023, la société dispose d'un fonds de roulement suffisant pour honorer ses engagements financiers..

#### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des marchandises et des actions.

#### (a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque que la société réalise une perte à la suite d'un changement de taux d'intérêt est faible, car la société n'a pas d'investissements ou de passifs à taux d'intérêt variables.

#### (b) Risque de change

Au 30 novembre 2023 et au 30 novembre 2022, les instruments financiers de la Société sont principalement libellés en dollars canadiens, ses dépenses importantes sont en dollars canadiens et toute levée de fonds future devrait se faire en dollars canadiens. Par conséquent, la société estime que son risque de change est minime.

#### (c) Risque de prix

Le risque de prix est lié aux risques de prix des actions et des matières premières. Le risque de prix des actions est défini comme l'impact négatif potentiel sur les bénéfices de la société en raison des mouvements des prix des actions individuelles ou des mouvements généraux du niveau du marché boursier. Le risque de prix des matières premières est défini comme l'impact négatif potentiel sur les bénéfices et la valeur économique en raison des mouvements et de la volatilité des prix des matières premières. La société détient un investissement dans des sociétés privées qui ne sont pas cotées en bourse et dont l'exposition au risque de prix est donc minime.

## **13. Gestion du capital**

---

La société considère que son capital est constitué des capitaux propres.

Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, la société peut tenter d'émettre de nouvelles actions. Bien que la société ait réussi à lever des fonds dans le passé par l'émission d'actions, il n'est pas certain qu'elle continue à utiliser cette méthode de financement en raison des conditions de marché difficiles actuelles.

Afin de faciliter la gestion de ses besoins en capitaux, la société prépare des budgets de dépenses qui sont mis à jour si nécessaire en fonction de divers facteurs, y compris le déploiement réussi de capitaux et les conditions générales de l'industrie.

La direction revoit régulièrement la structure du capital pour s'assurer que les objectifs ci-dessus sont atteints.

sont atteints. Aucun changement n'a été apporté à l'approche de la Société en matière de gestion du capital au cours de la période se terminant le 30 novembre 2023. La Société n'est pas soumise à des exigences externes en matière de capital.



## **FIRST PHOSPHATE CORP.**

### **Notes aux états financiers intermédiaires consolidés au 30 novembre 2023**

(exprimés en dollars canadiens) (Non-audités)

---

#### **14. Information sectorielle**

La société a un secteur d'exploitation qui consiste en l'exploration de propriétés minières. Toutes les activités et tous les actifs à long terme de la Société pour la période terminée le 30 novembre 2023 sont situés au Canada.

#### **15. Perte par action**

Pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2023, la perte de base et diluée par action de 0,09 \$ (30 novembre 2022 - 0,06 \$) a été calculée en fonction de la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de 4 527 721 \$ (30 novembre 2022 - 1 049 365 \$) et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de 51 412 795 (30 novembre 2022 - 17 555 423) pour la perte de base et diluée par action. Tous les bons de souscription et toutes les options ont été jugés anti-dilutifs. Par conséquent, la perte diluée par action est égale à la perte de base par action..

#### **16. Événements postérieurs**

##### (a) Émission d'unités et d'actions

Le 22 décembre 2023, la Société a émis 1 970 000 actions accréditives au prix de 0,50 \$ l'action pour un produit brut de 985 000 \$. La Société a payé 47 280 \$ à titre de frais d'intermédiation et 157 600 bons de souscription de rémunération pouvant être exercés au prix de 0,50 \$ par action ordinaire de la Société jusqu'au 31 décembre 2025.

Le 29 décembre 2023, la Société a émis :

- 3 090 438 unités au prix de 0,40 \$ l'unité pour un produit brut de 1 236 175 \$. Chaque unité était composée d'une action et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier peut être exercé pour une action ordinaire au prix de 0,50 \$ jusqu'au 31 décembre 2025 ;

- 10 590 000 actions accréditives au prix de 0,50 \$ l'unité pour un produit brut de 5 295 000 \$ ; et la Société a payé 330 880 \$ en honoraires d'intermédiation et a émis 369 840 actions de compensation et 1 021 800 bons de souscription de compensation pouvant être exercés au prix de 0,50 \$ par action ordinaire de la Société jusqu'au 31 décembre 2025.

Le 5 janvier 2024, la Société a émis 84 616 actions ordinaires en raison de l'exercice d'unités d'actions restreintes pour les services reçus d'un consultant.

Le 19 janvier 2024, la Société a émis 1 768 250 unités à 0,40 \$ l'unité pour un produit brut de 707 300 \$. Chaque unité était composée d'une action et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier peut être exercé pour une action ordinaire au prix de 0,50 \$ jusqu'au 31 décembre 2025.

##### (b) Émission d'actions ordinaires en règlement d'une dette

Le 29 décembre 2023, la société a réglé des sommes dues à divers créanciers en contrepartie de 1 279 796 actions ordinaires.

## **FIRST PHOSPHATE CORP.**

### **Notes aux états financiers intérimaires consolidés au 30 novembre 2023**

(exprimés en dollars canadiens) (Non-audités)

---

#### (c) Émission d'UAR

Le 29 décembre 2023, les dirigeants et administrateurs de la société se sont vu attribuer 1 881 000 RSU. Les RSU sont acquises comme suit : (i) 25 % le 31 mai 2024, (ii) 25 % le 31 août 2024, (iii) 25 % le 30 novembre 2024 et (iv) 25 % le 28 février 2025.

Un consultant de la société s'est vu attribuer 73 000 RSU. Les RSU sont acquises à hauteur de 33,33 % après 3, 6 et 9 mois à compter du 1er décembre 2023.

Un autre consultant de la société s'est vu attribuer 250 000 RSU. Les RSU sont acquises comme suit (i) 30 % le 28 février 2024, (ii) 35 % le 31 mai 2024 et (iii) 35 % le 31 août 2024.

#### (d) Émission d'options

Le 29 décembre 2023, la Société a octroyé 2 500 000 options exerçables au prix de 0,40 \$ par action ordinaire à ses dirigeants et administrateurs. Les options sont acquises par tranches de 25 % tous les six mois après le 29 décembre 2023. Ces options expirent cinq ans après la date d'attribution.

La société a également octroyé 150 000 options exerçables à 0,40 \$ par action ordinaire à un consultant. Les options sont acquises à raison de 25 % le 31 août 2024 et de 25 % tous les six mois par la suite. Ces options expirent cinq ans après la date d'attribution.

En outre, la société a octroyé 460 000 options exerçables au prix de 0,40 \$ par action ordinaire à divers consultants. Les options sont acquises par tranches de 25 % tous les six mois après le 29 décembre 2023. Ces options expirent trois ans après la date d'attribution.

#### (e) Ligne de crédit

Le 29 décembre 2023, la société a conclu une convention de crédit avec des membres de son équipe de direction et de son conseil d'administration afin d'établir une facilité de crédit renouvelable garantie de 2 100 000 \$ à avancer en plusieurs versements. En contrepartie de l'octroi de la facilité de crédit, la société a octroyé 5 250 000 bons de souscription exerçables à 0,40 \$ par action ordinaire. 2 625 000 bons de souscription sont immédiatement acquis. Les autres bons de souscription émis mais non acquis seront acquis en divisant le montant de toute avance au titre de la facilité de crédit par le prix d'exercice des bons de souscription. Ces bons de souscription expirent cinq ans après la date d'attribution.